

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 901

5 mai 2011

SOMMAIRE

ABN AMRO Multi-Manager Funds	43202	Lis Bleu S.A.	43208
Advise Group S.A.	43203	Luxallim S.A.	43208
Agro-Sud Finances S.A., SPF	43203	Mediterranée S.A.	43209
Aquilon S.A., SPF	43206	Miracema S.A.	43209
Ateliers Koch S.A.	43242	ML Selected Fund Series	43237
AV-Invest S.A.	43202	Morana Holding S.A.	43221
Axa World Funds	43213	MVM Lux Sicav	43208
Axa World Funds II	43215	NAGERA S.A., Société de Gestion de Pa-	
Dropal S.A.	43206	trimoine Familial, SPF	43214
ECM Real Estate Investments A.G.	43204	Nefta	43248
Europe Business Center S.A.	43242	Old Town	43211
EV-Invest S.A.	43202	Oyster	43209
EXA International S.A.	43214	Pierre Invest Aguessau S.A.	43214
Fidimmo S.A.	43206	Pierre Invest S.A.	43210
Gemplus International S.A.	43222	Poseidon S.A.	43213
G&P Invest Sicav	43207	Randeor Holding S.A.	43213
Hugetex S.A. SPF	43203	Selmira S.A.	43212
Imayou S.A., SPF	43207	Skydeck S.à r.l.	43238
Immobilière Orion S.A.	43215	Sofinter Gestion S.à r.l.	43247
ING (L) Technix	43216	Technicalux S.A.	43215
International Public Partnerships Lux 2		Transmideast S.A.	43218
Sàrl	43244	Vale Europa S.à r.l.	43234
Karlix S.A.	43212	Value Strategy Fund	43210
Kortstrukt S.A.	43207	Vanadium Re S.A.	43221
Limalux S.A.	43218	Varama Investment S.A.	43212
Linston S.P.F.	43205	Winning Funds	43216

EV-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.058.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra le *31 mai 2011* à 14.30 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010;
2. acceptation de la proposition d'affectation du résultat;
3. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. rémunération de l'administrateur-délégué;
5. divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011058766/17.

AV-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.796.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra le *31 mai 2011* à 14.00 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010;
2. acceptation de la proposition d'affectation du résultat;
3. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. rémunération de l'administrateur-délégué;
5. divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011058767/17.

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 78.762.

THE STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Friday *27 May 2011* at 2.00 p.m., in the Premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, building H2O, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and of the auditors;
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2010 and allocation of the results;
3. Discharge to the directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011060017/755/26.

Advise Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.627.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 12 avril 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2011 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011060018/795/18.

Agro-Sud Finances S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.315.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 mai 2011 à 09.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011060019/1023/16.

Hugetex S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 4.787.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, le 24 mai 2011 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011060025/534/16.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 65.153.

—
NOTICE OF

ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

to the holders of shares with ISIN Code LU 0259919230,

to the holders of CZK 2,000,000,000 Floating Rate Bonds due 2012 issued on 30th March 2007,

with ISIN Code CZ0000000211

to the holders of the outstanding 21,221 Bonds issued on 9th October 2007 and of 5,311 Bonds

issued on 2nd November 2007, with ISIN Code XS0319645981,

to the holders of the outstanding 779,772 Warrants issued on 31st July 2006 and 10th August 2006,

with ISIN Code: XS0258854495

and

to the holders of the outstanding 1,485,470 Warrants issued on 9th October 2007 and of

371,770 Warrants issued on 2nd November 2007, with ISIN Code: XS0319646286

THE ADJOURNED ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the "Meeting") will be held at its registered office in Luxembourg at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 May 2011, at 10:00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the board of directors and of the auditors on the statutory and consolidated accounts of the Company as at 31 December 2010.
2. Approval of the statutory accounts of the Company as at 31 December 2010.
3. Approval of the consolidated accounts of the Company as at 31 December 2010.
4. Allocation of the net results.
5. Vote on possible dissolution of the Company in accordance with article 100 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies.
6. Re-appointment of a Luxembourg independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), Deloitte S.A., for a period ending immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2012, to audit in the capacity of independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) both the statutory and the consolidated accounts of the Company.
7. Discharge to the members of the Board of Directors and to the auditors.
8. Elections to the Board of Directors
9. Approval of director's remuneration received for their performance of their duties during the year 2010 and during the period from January 2011 till April 2011.
10. Approval of the future remuneration scheme of the members of the Board of Directors for the period commencing on the Annual General Meeting of shareholders to be held on 26th April 2011 to the date of the Annual General Meeting of shareholders to be held in 2012.
11. Miscellaneous.

The Meeting shall validly deliberate on all the items, save for item 5 of the agenda without any quorum requirement and resolutions shall be adopted by at least 50% of the votes cast.

The Meeting shall validly deliberate on item 5 of the agenda if 50% is present or represented and the resolution on item 5 shall be adopted by 25% of the votes cast.

Shareholders who wish to vote must do so in accordance with the procedures of Clearstream Banking Société Anonyme, Luxembourg, ("Clearstream") and Centrální depozitár cenných papíru, a.s., being the legal successor of UNIVYC, a.s., (Centrální depozitár cenných papíru, a.s. "CDCP", and collectively with Clearstream the "Clearing Systems").

Shareholders must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Clearstream and CDCP in order to ensure delivery of their instructions to the Depository in due course.

Beneficial owners of shares held through a broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or account holder (each, an "Intermediary") are urged to confirm the deadline for receipt of their voting instructions by such Intermediary to ensure onward delivery of such instructions to the Depository by the relevant deadline.

Shareholders acknowledge that by communicating their instructions and blocking their shares in the relevant Clearing Systems they will be deemed to consent to having the relevant Clearing Systems provide details concerning their identity to the Depository and to the Company.

The shareholders need not be present at the Meeting in person.

In accordance with article 22 of the articles of incorporation, a shareholder may act at the Meeting by appointing another person who need not be a shareholder himself.

Alternatively, in accordance with article 25 of the articles of association, a shareholder may cast his vote by ballot papers ("formulaires").

Relevant proxy forms and/or ballot papers ("formulaires") may be obtained, free of charge, at the registered office of the Company or, through the Clearing Systems, from the Depositary.

Any shareholder wishing to attend and vote at the Meeting in person must produce at the Meeting a valid voting certificate issued by the Depositary relating to the share(s), in respect of which he wishes to vote.

Any shareholder not wishing to attend and vote at the Meeting in person may either deliver his voting certificate(s) to the person whom he wishes to attend the Meeting on his behalf together with a duly executed proxy form or deliver his voting certificate(s) together with his ballot paper ("formulaire") at the registered office of the Company.

To obtain a voting certificate, shares must be deposited with the Depositary or (to the satisfaction of such Depositary) held to its order or under its control by Clearstream or any other depositary approved by it, for the purpose of obtaining voting certificates, not later than 12:00 p.m. on 23 May 2011.

Shares so deposited or held will not be released until the earlier of the conclusion of the Meeting (or, if applicable, any adjournment of such Meeting).

Confirmation of attendance to the meeting, either in person or through a proxyholder, delivery of proxies and/or of ballot papers ("formulaires") must be effected by fax (or any other permissible means as described in the articles of association) to the Company not later than 12:00 p.m. on 23 May 2011.

Holders of Bonds and/or Warrants are entitled to attend but not to vote at the Meeting.

The contact details of the Company are as follows:

Company
ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G.
9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
Fax: +352 45 123 205
Attention: Mrs. Alexandria Ludowicy or BDO Tax & Accounting, Mr. Pierre LENTZ
or Mrs. Géraldine RODRIGUES

The details of the Depositary are as follows:

Depositary
Caceis Bank Luxembourg
5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
Fax: +352 47 67 73 13
Email: lb-dob-listing@caceis.com
Attention: Corporate Trust Department

Luxembourg, on 29 April 2011.

Board of Directors.

Référence de publication: 2011060022/534/92.

Linston S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 59.773.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011060028/1023/16.

Aquilon S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 32.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 mai 2011 à 09.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011060020/755/18.

Dropal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.407.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 13 avril 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2011 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011060021/795/18.

Fidimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.189.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2011 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011060023/1023/17.

Imayou S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.051.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2011 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011060026/795/15.

Kortstrukt S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.229.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 12 avril 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2011 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011060027/795/18.

G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Die Aktionäre der G&P Invest SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der aktionäre eingeladen, 25. Mai 2011 um 14.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2010 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Ertragsverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung

gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der G&P Invest SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden. Luxembourg, im Mai 2011. *Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2011060024/755/28.

Lis Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.063.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on May 24, 2011 at 09.00

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2010 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2010.
4. Continuation of the activity of the company despite a loss of more than 75% of the capital.
5. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2011060029/1023/17.

Luxallim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.047.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LUXALLIM S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 20 mai 2011 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011060030/750/15.

MVM Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 83.256.

Die Aktionäre der MVM LUX SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der aktionäre eingeladen, die am 24. Mai 2011 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2010 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der MVM LUX SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxembourg, im Mai 2011.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011060041/755/28.

Mediterranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.752.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 mai 2011 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011060031/795/15.

Miracema S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 50.351.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 25 mai 2011 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011060035/506/17.

Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.740.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 21 avril 2011 n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum sur l'élection du Conseil d'Administration, une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires (" l'Assemblée ") de OYSTER aura lieu au siège social de la société le 3 juin 2011 à 15.00 heures

Ordre du jour:

1. Election du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011:
 - M. Alfredo Piacentini;
 - M. Massimo Paolo Gentili;
 - M. Régis Deymié;

- Me Claude Kremer.

Les Administrateurs mentionnés ci-dessus sont tous proposés par les détenteurs d'actions de la Classe P conformément aux statuts de la Sicav. Une liste complète des Administrateurs proposés à l'élection par les détenteurs d'actions de la Classe P et, le cas échéant par tout autre actionnaire, est disponible au siège social de la Sicav.

2. Divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne requièrent aucun quorum et que la décision concernant l'élection du Conseil d'Administration sera prise par vote favorable d'au moins deux tiers des voix des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 1 juin 2011 auprès de OYSTER, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg c/o 14, porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

OYSTER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2011060048/755/28.

Pierre Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.994.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *25 mai 2011* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration sur l'état d'avancement de la liquidation de la société;
2. Présentation des comptes annuels de la société au 30 novembre 2010 et présentation des résultats de la liquidation
3. Divers

Le Conseil d'Administration agissant comme liquidateur vis-à-vis des tiers en application de l'article 143 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Référence de publication: 2011060058/506/15.

Value Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.976.

Suite à la décision de dissoudre en de mettre en liquidation VALUE STRATEGY FUND prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 11 janvier 2008 et à la décision de liquider en numéraire VALUE STRATEGY FUND prise lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 30 septembre 2010, les actionnaires sont convoqués à

UNE ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le jeudi *12 mai 2011* à 14H00, au siège social de la Société 16, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approuver les comptes couvrant la période de liquidation.
2. Prendre note et approuver le rapport du Collège des liquidateurs concernant la liquidation de la Société.
3. Prendre note et approuver le rapport de l'auditeur sur le rapport du Collège de liquidateurs.
4. Donner décharge au Collège des liquidateurs et à l'auditeur pour l'exercice de leur mission dans le cadre de la liquidation.
5. Décider de clôturer la liquidation de la Société.
6. Décider de détruire les stocks de certificats.
7. Décider de conserver, pour une période de cinq ans, les livres et documents sociaux de la Société en son siège social.
8. Distribuer le produit de la liquidation et prendre en considération que le produit de la liquidation qui n'aura pas pu être distribué aux personnes concernées lors de la clôture de la liquidation sera transféré à la Caisse de Consignations de Luxembourg
9. Divers.

Selon l'article 13 des statuts coordonnés du 1^{er} janvier 1999 et conformément à la loi du 10 août 1915 modifiée, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque action entière donne droit à une voix. Les procurations laissées en blanc ou nulles ne seront pas prises en compte pour le calcul des voix exprimées.

MODALITES D'ADMISSION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires seront autorisés à assister à l'Assemblée sur présentation d'une preuve de leur identité. Les actionnaires sont priés d'informer la Société, à son siège (16, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg / administration "VALUE STRATEGY FUND (en liquidation)" - SGSS/LUXE/FAS/JUR), le 9 mai 2011 au plus tard, de leur intention d'assister personnellement à l'assemblée. Les actionnaires qui ne pourraient pas assister personnellement à l'assemblée peuvent se faire représenter par toute personne de leur choix ou voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles au siège social de la Société ou de l'établissement chargé du service financier en Belgique S.A. Leleux Associated Brokers N.V. (17, rue du Bois Sauvage, B - 1000 Bruxelles). Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues à European Fund Services S.A. (18, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg) ou à l'établissement chargé du service financier en Belgique auprès de S.A. Leleux Associated Brokers N.V., 17, rue du Bois Sauvage, B - 1000 Bruxelles au plus tard le 9 mai 2011.

Les actionnaires peuvent également faire connaître à l'établissement chargé du service financier en Belgique S.A. Leleux Associated Brokers N.V., (17, rue du Bois Sauvage, B - 1000 Bruxelles) leur intention de prendre part en personne à l'assemblée.

Les personnes qui assisteront à l'assemblée en qualité d'actionnaire, seront priées de produire au Bureau de l'Assemblée un certificat de blocage des actions (qu'elles possèdent directement) dans les livres d'un agent autorisé ou dans les livres de European Fund Services S.A. (18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg).

Les actionnaires pourront également contacter, en Belgique, l'établissement chargé du service financier en Belgique S.A. Leleux Associated Brokers N.V., (17, rue du Bois Sauvage, B - 1000 Bruxelles), lieu où les rapports périodiques de la société sont disponibles gratuitement sur simple demande.

Le Collège des liquidateurs

Bruno VAN CALOEN / Marco MENNELLA

Référence de publication: 2011052606/53.

Old Town, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.734.

Our Shareholders are invited to attend on Wednesday, *May 18, 2011*, at 11.00 a.m. in Luxembourg at 22-24 Boulevard Royal, the

ORDINARY MEETING

of Shareholders with the following agenda:

Agenda:

1. Directors' Reports
2. Auditors' Reports
3. Approval of the "Parent Only" Financial Statements for the year ended December 31, 2010
4. Appropriation of the 2010 net income of the parent company
5. Discharge of Directors and Auditors
6. Election of the Auditors for a period of one year
7. Election of Directors
8. Remuneration of Directors
9. Authorisation to the Board of Directors for the Company to repurchase Company's shares."

The owners of bearer shares who have so far not applied for having these shares converted to registered shares are reminded that pursuant to the resolution of the extraordinary general meeting of shareholders held on Thursday, May 4, 2006, all rights attaching to the non-converted bearer shares, including more in particular the right to vote and the right to receive dividend, are suspended.

However, they can still at any time apply for such conversion.

Those shareholders who would wish to now convert their bearer shares should, seven clear days before the date of the meeting apply in writing for the entry of their shares in the shareholders' register. To that effect they must complete and sign the form of application which is available at the following address with Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Corporate Actions, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Attn Angela Reding - Tel: 00352 4590 5295 - Fax: 00352 4590 4218.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2011052603/2335/31.

Varama Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.091.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 26 mai 2011 à 14h00 avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011060093/802/17.

Selmira S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.170.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SELMIRA S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 20 mai 2011 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011060085/750/16.

Karlix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 32.887.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 16 mai 2011 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011056443/755/19.

Randeor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 29.684.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 24 mai 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011060071/1023/16.

Poseidon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 13.338.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra en date du 23 mai 2011 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011060067/506/16.

AXA WF, Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 63.116.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of AXA World Funds, to be held at 49, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg on May 18th, 2011 at 11:00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Review and Approval of the report of the Board of Directors and of the Auditor (réviseur d'entreprises agréé);
2. Review and Approval of the Annual Accounts as of December 31st, 2010;
3. Review and Approval of the allocation of the results;
4. Discharge to the Directors for the financial year ended December 31st, 2010;
5. Statutory appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to participate at the meeting should confirm their attendance no later than May 13th, 2011 by registered mail to the company at the following address:

State Street Bank Luxembourg S.A.

49, Avenue J-F Kennedy

L-1855 Luxembourg

For the attention of Mrs Candice Mayembo

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the shareholders present and represented.

The annual report dated December 31st, 2010 may be obtained at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011056452/755/26.

Pierre Invest Aguessau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.993.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *25 mai 2011* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2010
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 sur la loi des sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011060065/506/17.

EXA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 29.243.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *19 mai 2011* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011057571/1031/15.

NAGERA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.199.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le vendredi *13 mai 2011* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société;
2. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et définition de ses ou de leurs pouvoirs;
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011053297/546/17.

Immobilière Orion S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 93.725.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 17 mai 2011 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011055206/755/18.

Technicalux S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 36.400.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,
Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 12 mai 2011, à 11 heures, au siège social, en
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Examen de la situation des mandats
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011055948/1161/18.

Axa World Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 27.526.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of AXA World Funds II, to be held at 49, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg on May 18th, 2011 at 12:00 (noon), with the following agenda:

Agenda:

1. Review and Approval of the report of the Board of Directors and of the Auditor (réviseur d'entreprises agréé);
2. Review and Approval of the Annual Accounts as of December 31st, 2010;
3. Review and Approval of the allocation of the results;
4. Discharge to the Directors for the financial year ended December 31st, 2010;
5. Statutory appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to participate at the meeting should confirm their attendance no later than May 13th, 2011 by registered mail to the company at the following address:

State Street Bank Luxembourg S.A.

49, Avenue J-F Kennedy

L-1855 Luxembourg

For the attention of Mrs Candice Mayembo

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the shareholders present and represented.

The annual report dated December 31st, 2010 may be obtained at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011056453/755/26.

Winning Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 78.249.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350, le jeudi 12 mai 2011 à 10 H 00 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. nominations statutaires
6. Divers.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011057584/755/20.

ING (L) Technix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 53.127.

Nous vous informons par la présente qu'une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société (l'«Assemblée») se tiendra par-devant notaire au siège social de la Société le 13 mai 2011 à 14.30 heures (heure de Luxembourg) afin d'examiner et de délibérer des points suivants:

Ordre du jour:

1. Approbation de la notice explicative portant sur le projet de fusion entre la Société et ING (L) II rédigée conformément à l'Article 265 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).
 2. Approbation du rapport du réviseur d'entreprises indépendant rédigé conformément à l'Article 266 (1) de la Loi et portant sur la pertinence de la méthode proposée dans le projet de fusion pour déterminer les ratios d'échange entre les actions de la Société et les nouvelles actions d'ING (L) II.
 3. Reconnaissance de l'accomplissement des formalités édictées à l'Article 267 de la Loi en ce qui concerne le droit de chaque actionnaire à consulter la documentation relative à la fusion au siège social de la Société au moins un mois avant la date prévue pour l'Assemblée.
 4. Approbation du projet de fusion et de l'acte rectificatif du projet de fusion publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le " Mémorial C ") respectivement le 8 avril 2011 et le 12 avril 2011.
 5. Approbation de la fusion entre la Société, en sa qualité de Société absorbée, et ING (L) II, Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois, sise au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.411 («ING (L) II»), en sa qualité de Société absorbante (la «Fusion»).
- L'absorption de la Société par ING (L) II s'effectuera comme suit:

Compartiments absorbés d'ING (L) Technix
Nom de la SICAV Nom du compartiment

Compartiments absorbants d'ING (L) II
Nom de la SICAV Nom du compartiment

ING (L) Technix	Dual Win 1	ING (L) II	Technix Dual Win 1
ING (L) Technix	Short Term 1	ING (L) II	Technix Short Term 1
ING (L) Technix	Short Term 2	ING (L) II	Technix Short Term 2
ING (L) Technix	Short Term 3	ING (L) II	Technix Short Term 3
ING (L) Technix	Special Booster 1	ING (L) II	Technix Special Booster 1
ING (L) Technix	Special Booster 2	ING (L) II	Technix Special Booster 2
ING (L) Technix	Special Callable 4	ING (L) II	Technix Special Callable 4
ING (L) Technix	Special Callable 6	ING (L) II	Technix Special Callable 6
ING (L) Technix	Special Callable 7	ING (L) II	Technix Special Callable 7
ING (L) Technix	Special Callable 8	ING (L) II	Technix Special Callable 8
ING (L) Technix	Special Callable 9	ING (L) II	Technix Special Callable 9
ING (L) Technix	Special Callable Maximizer 1	ING (L) II	Technix Special Callable Maximizer 1

et sera effective à compter du 17 juin 2011 ou dès que possible après cette date ; le ratio d'échange applicable entre les actions de la Société et les nouvelles actions d'ING (L) II sera déterminé sur la base de la Valeur nette d'inventaire des compartiments/classes d'actions/sous-classes d'actions respectifs/ves de la Société et d'ING (L) II, tel que précisé dans la documentation relative à la Fusion.

6. Dissolution sans liquidation de la Société et annulation subséquente de toutes les actions en circulation inscrites dans les livres tenus par Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. à la date de la Fusion, lesquelles seront remplacées par des actions des compartiments d'ING (L) II tel que précisé dans la documentation relative à la Fusion et conformément à l'Article 274 de la Loi.
7. Décharge des membres du Conseil d'administration de la Société et choix du lieu où les livres et registres de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans.
8. Prise d'effet de la Fusion le 17 juin 2011 ou dès que possible après cette date (la «Date d'effet»).

L'Assemblée ne délibérera de manière valable que si au moins 50% du capital social émis de la Société est présent ou représenté. Les résolutions seront valablement adoptées si elles sont approuvées par au moins deux tiers des votes exprimés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote.

Si le quorum n'est pas atteint, une autre Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée pour se tenir le 15 juin 2011. La seconde Assemblée Générale Extraordinaire délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital social émis de la Société présent ou représenté.

Des exemplaires de la documentation relative à la Fusion (le projet de fusion, la notice explicative, les rapports des réviseurs d'entreprises indépendants) sont disponibles au siège social de la Société. Des documents supplémentaires (procurations par exemple) peuvent être obtenus au siège social de la Société, conformément au droit applicable.

La Fusion s'inscrit dans le cadre de la politique de restructuration générale des produits mise en place par ING Investment Management et du processus de rationalisation économique s'appliquant à ses fonds d'investissement à l'échelle mondiale. L'augmentation des actifs qui en résultera devrait permettre (a) de rationaliser la gamme de produits tout en générant des économies d'échelle et (b) de réduire les coûts supportés par les actionnaires concernés.

Les coûts relatifs à la Fusion seront à la charge de la société de gestion de la Société.

Les produits de la dissolution qui ne peuvent être payés aux actionnaires (notamment dans le cas où l'actionnaire n'est pas présent à l'adresse inscrite dans le registre ou si ses coordonnées bancaires sont inexactes) seront transférés à la Caisse de Consignation dans les six (6) mois suivant la date à laquelle la décision de dissoudre la Société a été prise.

Nous informons les actionnaires que tous les compartiments absorbants présenteront des objectifs et politiques d'investissement identiques à ceux des compartiments absorbés.

Les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée en personne. Afin de pouvoir participer à l'Assemblée, chaque détenteur d'actions physiques au porteur est tenu de déposer ces actions au siège central ou dans les succursales d'ING et de faire part de sa volonté d'assister à l'Assemblée pour le 10 mai 2011 à 17.00 heures (heure de Luxembourg) au plus tard. Les détenteurs d'actions au porteur inscrites dans les livres de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. seront autorisés à participer à l'Assemblée dès lors qu'ils fourniront une preuve de leur identité et pour autant qu'ils aient informé le Conseil d'administration de leur intention de participer à ladite Assemblée au plus tard cinq jours ouvrés avant sa tenue.

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée sont priés de remplir et de signer une procuration qui peut être obtenue sur demande au siège social de la Société et de la renvoyer au département Legal d'ING Investment Management Luxembourg S.A., 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg par fax (numéro de fax : (+352) 26 19 68 40) pour le 10 mai 2011 à 17.00 heures (heure de Luxembourg) au plus tard, suivi de l'envoi de l'original par courrier.

Les nouvelles souscriptions et rachats d'actions des compartiments de la Société ainsi que les conversions vers ces compartiments seront acceptés jusqu'au 14 juin 2011 à 15h30 (heure de Luxembourg). Par ailleurs, nous informons par la présente les actionnaires que suite à la Fusion, il se peut que le Conseil d'administration de la Société doive s'écarter des politiques d'investissement des Compartiments de la Société ou des règles de concentration telles qu'établies con-

formément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

En cas de désaccord avec le projet de fusion, les actionnaires de la Société peuvent, sur demande écrite adressée à la Société ou à Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dans les 30 jours civils précédant la Date d'effet (telle que définie dans le projet de fusion publié au Mémorial C le 8 avril 2011), obtenir le rachat sans frais ni commission de rachat de leurs actions. Les actions de tout actionnaire de la Société inscrites dans les livres de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. ou déposées au siège central ou dans les succursales d'ING à la Date d'effet et dont le rachat sans frais n'aura pas été sollicité par l'actionnaire durant ladite période seront, par défaut, converties en actions du compar-timent correspondant d'ING (L) II.

Luxembourg, le 27 avril 2011 (le 05 mai 2011).

Le Conseil d'administration .

Référence de publication: 2011056982/755/97.

Limalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.332.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LIMALUX S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 13 mai 2011 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011057577/750/16.

Transmideast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.628.

L'an deux mil onze, le trente et unième jour de mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANSMIDEAST S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 19628, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit alors de résidence à Mersch en date du 16 octobre 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 262 du 21 octobre 1982 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, précité, en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 673 du 2 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Fabienne PERUSINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg au 19/21 Boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tiffany HALSDORF, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg au 19/21 Boulevard du Prince Henri

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg au 19/21 Boulevard du Prince Henri,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 89.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) en augmentant le pair comptable des actions existantes par incorporation au capital de bénéfices reportés.

2. Modification subséquente de l'article 5 Titre II des statuts.

3. Approbation des comptes intérimaires pour la période allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011;

4. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, décharge à leur accorder;

5. Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Italie, à Genova, Piazza Corvetto 1/8 GENOVA (GE) I-16122, de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal;

6. Mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et emportant notamment adaptation des statuts à ceux d'une société par actions, le changement de la dénomination sociale en "Trans-mideast S.p.A." et approbation des nouveaux statuts en français dont le texte sera annexé au présent acte;

7. Nomination de Mr Paolo Delpino, né le 22.06.1965 à Sestri Levante (Italie) C.F.DLPPLA65H22I693T, et demeurant professionnellement à Piazza Corvetto 1/8 GENOVA (GE), I-16122 au poste d'Administrateur unique de la société;

8. Nomination comme commissaires aux comptes de: Sindaci effettivi: (Presidente del Collegio sindacale), Monsieur Alberto Solano, C.F. SLNLRT39B24D969D, né à Genova (GE) le 24.02.1939, Monsieur Stefano Solano, C.F. SLNSFN74T13D969Z, né à Genova (GE) le 13.12.1974 et Madame Laura Solano, C.F. SLNLRA71M46D969M, née à Genova (GE) le 06.08.1971; Sindaci supplenti: Monsieur Pietro Segalerba, C.F. SGLPTR31P16D969Q né à Genova (GE) (Italie) le 16.09.1931 et Monsieur Luca Giacometti, C.F. GCMLCU68R12D969D, né à Genova (GE) le 12.10.1968;

9. Nomination de TAX CONSULT S.A., afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand- Duché de Luxembourg et adressées à la Société;

10. Confirmation de la détention de l'intégralité des actions de la société devenue italienne par Intesa Sanpaolo Trust Company S.p.A. et Compagnia Fiduciaria Nazionale S.p.A.;

11. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés à concurrence d'un montant de quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 89.000,-) de manière à porter le montant actuel de son capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) par augmentation du pair comptable des actions existantes.

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage du bilan de la Société arrêtés au 31 mars 2009 et des comptes intermédiaires pour la période allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 (postes correspondants après augmentation de capital par incorporation de bénéfices reportés) .

Lesdits comptes resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 Titre II des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. §1.** Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes intermédiaires pour la période allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 à considérer comme comptes de clôture à Luxembourg et comme comptes d'ouverture en Italie.

Lesdits comptes après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte. Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg en Italie, à Genova, Piazza Corvetto 1/8 GENOVA (GE), I-16122 Italie, et de demander la radiation de la Société du registre de

commerce luxembourgeois. La Société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Sixième résolution

L'assemblée décide la mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une société par actions, le changement de la dénomination sociale en "Transmideast S.p.A."

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts dont le texte sera annexé au présent acte.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à un et nommer Monsieur Paolo Delpino, né le 22 juin 1965 à Sestri Levante (Italie) C.F.DLPPLA65H22I693T, et demeurant professionnellement à Piazza Corvetto 1/8 GENOVA (GE), I-16122 au poste d'Administrateur unique de la Société.

Le mandat de l'administrateur unique viendra à échéance à la date prévue lors de sa nomination et dans tous les cas ne dépassera pas 3 exercices.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée de 3 ans comme commissaires aux comptes de la Société:

Sindaci effettivi:

(Presidente del Collegio sindacale), Monsieur Alberto Solano, C.F. SLNLR39B24D969D, né à Genova (GE) le 24.02.1939;

Monsieur Stefano Solano, C.F. SLNSFN74T13D969Z, né à Genova (GE) le 13.12.1974; et

Madame Laura Solano, C.F. SLNLRA71M46D969M, née à Genova (GE) le 06.08.1971;

Sindaci supplenti:

Monsieur Pietro Segalerba, C.F. SGLPTR31P16D969Q né à Genova (GE) (Italie) le 16.09.1931; et

Monsieur Luca Giacometti, C.F. GCMLCU68R12D969D, né à Genova (GE) le 12.10.1968.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer TAX CONSULT S.A., Luxembourg afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Dixième résolution

Les deux seuls actionnaires de la Société Intesa Sanpaolo Trust Company S.p.A. et Compagnia Fiduciaria Nazionale S.p.A. confirment qu'ils continueront à détenir les actions de la Société devenue italienne dans la même proportion.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoir

Pour la radiation du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fabienne Perusini, Tiffany Halsdorf, Stefano De Meo, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 avril 2011. LAC / 2011 / 15500. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Tom Benning.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053858/131.

(110060464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Vanadium Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 156.967.

Morana Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 56.831.

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

a) Monsieur Jacopo ROSSI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme VANADIUM RE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, issue de la scission partielle de la société VANADIUM S.A., laquelle a été constatée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2663 du 4 décembre 2010,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 24 novembre 2010; un extrait du procès-verbal de ladite réunion est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

b) Monsieur Régis DONATI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme holding MORANA HOLDING S.A., ayant son siège Social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 56.831, constituée sous la dénomination de PERNILLA HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 37 du 29 janvier 1997,

avec un capital social de deux millions deux cent soixante-dix mille euros (2.270.000,- EUR), représenté par deux mille deux cent soixante-dix (2.270) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 24 novembre 2010; un extrait du procès-verbal de ladite réunion est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme VANADIUM RE S.A., prédésignée, a fusionné avec la société anonyme MORANA HOLDING S.A., prédésignée, par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 24 novembre 2010, et publié au Mémorial C numéro 2663 du 4 décembre 2010.

II.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III.- Que par conséquent, la fusion de trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée MORANA HOLDING S.A..

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Jacopo ROSSI, Régis DONATI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2011. Relation GRE/2011/1413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 avril 2011.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2011055573/55.

(110062145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Gemplus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.145.

In the year two thousand seven, on the twenty-fourth day of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Gemplus International S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 46a John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (the "Company"), incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, as a société à responsabilité limitée on 6th December, 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 120 on the 4th February, 2000 and transformed into a société anonyme by deed of Maître Gérard Lecuit prenamed on 1st February, 2000, published in the Mémorial n° 363 on the 20th May, 2000.

The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 19th February 2007 not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Mr Régis Galiotto, juriste, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Mrs Flora Gibert, juriste, residing in Luxembourg and as scrutineer Me Pit Reckinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholder represented and the number of shares held by it are shown on the attendance list, signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This attendance list as well as the proxy will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the sole shareholder holds all the six hundred and thirty four million seven hundred and seventy-seven thousand one hundred and ninety (634,777,190) shares issued and outstanding in the Company.

III. The shareholder declared that it had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

(1) to extend the duration for issues of shares within the limits of the authorised share capital pursuant to article 5.2.1. and article 5.2.2. (all other provisions relating to the authorised share capital remaining unchanged) to the 5th anniversary after the date of publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting to be held on 24th April 2007 while leaving the terms and conditions of the issue of shares with or without reserving any preemptive subscription rights to existing shareholders unchanged (the resolution of the extension will be taken on the basis of a report presented to the general meeting of shareholders by the Board of Directors);

(2) deletion of the penultimate and last paragraphs of article 6 of the articles of incorporation relating to declarations to be made by shareholders upon acquisition or disposals of shares exceeding certain thresholds;

(3) amendment in article 7, second paragraph of the threshold of 20 % to 10 % to conform to Luxembourg company law;

(4) amendment of article 7, third paragraph by deleting references to the publication of notices for general meetings and shortening the convening period to 8 days as provided for by Luxembourg company law;

(5) amendment of article 8, second paragraph by deleting references to record dates to be set by the Board for attendance to general meetings;

(6) deletion of article 8, third paragraph and fourth paragraph;

(7) amendment of the last paragraph of article 8 to specify that votes cast do not comprise votes of shares for which the shareholders did not participate in the vote, did abstain or voted blank or nil;

(8) amendment of articles 8, 9 and 10 so as to insert provisions on general meetings of shareholders, on the Board of Directors' composition or on rules on conflict of interest for board members in case the Company has only one shareholder;

(9) amendment of article 8 so as to change the date of the annual general meeting of shareholders to the last Tuesday of the month of June at 11.00 am each year;

(10) deletion in article 9 of the age limit of 70 years;

(11) deletion in article 7, first paragraph and article 10, first paragraph of the references to vice-chairman;

(12) amendment of article 10, paragraph 7 so as to shorten the seven (7) days prior convening notice to a three (3) days prior convening notice;

(13) deletion in article 10 of paragraph 10 relating to related party transactions;

(14) amendment of article 11 by inserting as a new second sentence “The minutes of any meeting of the board of directors may also be approved in writing by an exchange of signature pages of all directors present or represented at such meeting;

(15) any other amendments deemed useful by the shareholders.

After the foregoing has been approved the meeting took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to extend the duration for issues of shares within the limits of the authorised share capital pursuant to article 5.2.1. and article 5.2.2. of the articles of incorporation of the Company (all other provisions relating to the authorised share capital remaining unchanged) to the 5th anniversary after the date of publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting to be held on 24th April 2007 while leaving the terms and conditions of the issue of shares with or without reserving any preemptive subscription rights to existing shareholders unchanged. This resolution on the extension was taken on the basis of a report dated 23rd April 2007 by the Board of Directors, which was available to the meeting.

Second resolution

The meeting resolved to amend article 5.2 of the articles of incorporation of the Company as a result of the first resolution above and further, the articles of incorporation as per items (2) to (15) of the above agenda and to consequently amend and restate in their entirety the articles of incorporation of the Company as follows:

"I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby formed a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of “GEMPLUS INTERNATIONAL S.A.”.

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. The object of the Corporation shall be:

to manufacture and trade in all types of electrical, electronic, or mechanical goods or equipment and in software and software services;

to purchase, manufacture and sell all products, components and materials which may be used in the context of the above-mentioned activities;

to provide all services and act as general contractor for all projects relating to or in connection with the above-mentioned activities; and

to perform research and scientific and technical studies on, to apply for, acquire, develop and license, all patents, licenses, inventions, processes, brands, and models that may have a connection with the Corporation’s purpose.

The Corporation may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and other financial investments and patents and other intellectual property rights of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and other financial investments and patents and other intellectual property rights. The Corporation may also sell, transfer, exchange or otherwise develop such securities and other financial investments and patents and other intellectual property rights and grant to other companies or enterprises or natural persons any support, loans, advances or guarantees.

The Corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the Corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in the City of Luxembourg within the Board of Directors may decide to establish and transfer such registered office. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Corporation.

II. Share Capital, Shares

Art. 5.

5.1. The subscribed capital is set at one hundred and thirty four million three hundred and sixty nine thousand four hundred and twenty point twenty four Euro (Euro 134,369,420.24) consisting of six hundred and thirty five million five hundred and thirty seven thousand six hundred and ninety-six shares (635,537,696) in registered form without nominal value.

5.2. The authorised capital is fixed at four hundred million Euro (Euro 400,000,000) consisting of one billion eight hundred and eighty-nine million four hundred and sixty-six thousand two hundred and twenty-six (1,889,466,226) shares, of no nominal value.

Out of the authorised share capital, the board of directors is authorised to issue further shares up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time with or without reserving any preemptive subscription rights for existing shareholders and as it may in its discretion determine within a period expiring for issues of shares reserved pursuant to 5.2.1. and 5.2.2. below, on the fifth anniversary after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 24th April 2007 (each time subject to extensions) and to determine the conditions of any such subscription (provided that part of the authorised capital is reserved as described below).

5.2.1. Out of the authorised share capital the following items (i) to (iv) shall be reserved with no preemption rights for:

(i) the issue of a maximum of twenty million (20,000,000) shares in exchange at a ratio of fifty (50) new shares in the Corporation for one (1) share of classes A, B or C of Gemplus S.A., a company incorporated under the laws of the Republic of France, registered in Marseille, under the number 349711200;

(ii) the issue of a maximum of fifty-six million eight hundred forty-five thousand and seven hundred (56,845,700) shares either in exchange at a ratio of fifty (50) new shares of the Corporation for one share of Gemplus S.A. to be issued under any of the Gemplus S.A. stock option plans in existence on 1st February 2000 or before or with respect to options to be issued by the Company to subscribe for shares in the Company upon terms identical to those existing for options issued under any of the Gemplus S.A. stock option plans in existence on 1st February, 2000 or before, against surrender or exchange of, or renunciation to, such latter stock options in the same amounts on an adjusted basis (subject to the applicable ratio);

(iii) the issue of a maximum of fifty million (50,000,000) shares with respect to the options granted to the employees or officers of the Gemplus group (including any subsidiaries or affiliates of the Corporation) in accordance with the stock option plan as from time to time determined by the board of directors subject to such further conditions as may be imposed by the general meeting of shareholders; and

(iv) the issue of a total number of a maximum of up to sixty million (60,000,000) shares without nominal value to senior management, board members and/or executives throughout the Gemplus Group either (a) by way of stock options, the terms and conditions thereof and/or relating thereto to be determined by the board of directors in its sole discretion, and/or (b) except in the case of board members, by way of free shares, the Corporation transferring, upon the issue of such free shares, an amount equivalent to the accounting par of such shares from its realised profits or distributable reserves to its share capital.

5.2.2. Notwithstanding the foregoing it is specified that any other issues of shares within the authorised share capital may be made with or without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right as determined by the board of directors, including but without limitation for issues of shares in the cases foreseen under 5.2.1 above but for a higher number of shares.

5.3. A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, prepared at the request of the board of directors against presentation of the documents providing for the share subscriptions and payment therefor.

5.4. The authorised and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.5. The Corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Corporation may be in registered form only. Share certificates will be issued for shares in such denominations as the board of directors shall prescribe. The share certificates shall be in such form and shall bear such legends and such identification number as shall be determined by the board of Directors. The share certificates shall be signed manually or by facsimile by one director and the secretary of the Corporation. The board of directors may provide for compulsory authentication of the share certificates by the Registrar(s).

All shares in the Corporation shall be registered in the register(s) of shareholders which shall be kept by the persons designated therefor by the Corporation and such register(s) of shareholders shall contain the name of each holder of shares, his residence and/or elected domicile and the number of shares held by him. A transfer of shares shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the said register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Corporation may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The Corporation may appoint registrars in different jurisdictions who will each maintain a separate register for the shares entered therein and the holders of shares may elect to be entered in one of the registers and to be transferred from time to time from one register to another register. Such separate registers are open for inspection. The board of directors may however restrict the ability to transfer shares that are registered, listed, quoted, dealt in, or have been placed in certain jurisdictions. The transfer to the register kept at the registered office in Luxembourg may always be requested.

Unless otherwise notified shareholders shall be registered directly in the register of shareholders held at the registered office of the Corporation.

A register of registered shares will be kept at the registered office of the Corporation, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

If a share certificate in respect of a registered share is damaged or defaced or alleged to have been lost or destroyed, a new registered share certificate may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with such conditions as to evidence and indemnity and the payment of out-of-pocket expenses of the Corporation in connection with the request as the board may think fit.

In the event that a holder of shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Corporation may be sent, the Corporation may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Corporation or such other address as may be so entered by the Corporation from time to time, until a different address shall be provided to the Corporation by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of shareholders by means of written notification to the Registrar. The Corporation will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a single proxy to represent the share vis-à-vis the Corporation. The Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been so appointed.

III. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convened at the request of shareholders representing at least 10% of the Corporation's share capital or by the chairman of the board of directors. In case at least 10% of the shareholders request to hold a general meeting, the board of directors shall be obliged to convene a meeting so that it is held within one month.

Any notice of a general meeting shall be published if and as required by applicable law and shall be sent to all registered shareholders by mail (or registered mail in case no publication is made in accordance with Luxembourg law) at least 8 days before the meeting.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday in the Grand Duchy of Luxembourg the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or telefax. The board of directors may determine any other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. At any time before the close of any general meeting the board may adjourn the meeting for four weeks, and it shall do so if requested by shareholders holding shares representing at least one-fifth of the outstanding issued capital. An adjournment shall annul any decision taken. At any reconvened general meeting the board may refuse any request for any second adjournment under this article.

Only an extraordinary general meeting of shareholders may amend any provisions of the articles of incorporation. The nationality of the Corporation may only be changed and the commitments of its shareholders may be only be increased, with the unanimous consent of the shareholders.

An extraordinary general meeting called to amend the articles of incorporation shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is present or represented and the agenda describes the proposed amendments to the articles of incorporation and, where applicable, the text of those amendments which concern the object or the form of the Corporation. The full text of such amendments will be available upon request at the registered office of the Company before the meeting. If half of the capital is not present or represented, a second meeting with the same agenda may be convened by the board of directors in accordance with applicable law and regulations. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. The resolutions at both meetings may only be adopted by at least two-thirds of the votes of the shareholders cast. The votes cast do not comprise votes of shares for which the shareholders did not participate in the vote, did abstain or voted blank or nil.

In case the Corporation has only one shareholder the specific provisions on meetings of shareholders shall apply as provided for by applicable law.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of no less than three (3) members who need not be shareholders except in such cases where applicable law provides that there may only be one member. The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the meeting shall introduce to the shareholders the candidates for election to the board of directors. The shareholders shall vote on each candidate individually. Board members are elected by the simple majority of votes of the shareholders present or presented and voting at the relevant meeting pursuant to the simple majority rules for election of directors under applicable Luxembourg law.

The term of office of a director may not exceed three years, provided that the directors shall hold office until their successors are elected. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shareholders present or represented. In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions. Any director is eligible for reelection.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, who will not have a casting vote. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors. The board of directors shall meet upon call by the chairman at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing or by telefax or by e-mail with digital signature.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate and act validly by the vote of a majority of the members of the board of directors present or represented at the relevant meeting provided that any meeting of the board of directors shall be called with at least three (3) days prior written notice, unless corporate affairs require a shorter notice period (down to 24 hours), in which case the urgency shall be duly described in the convening notice. The convening notice may be waived by the unanimous consent given orally, in writing or by fax, cable, telegram, email or telex of all directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Except as otherwise agreed by unanimous consent of the members of the board of directors present or represented at a duly called meeting, no binding action may be taken on an item which did not appear on the agenda attached to the notice of the meeting.

In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a corporation belonging to the same group of companies as the Corporation shall not constitute a conflict of interests, he must inform the board of directors of such conflict and may not take part in the deliberation and the vote but he will be counted for the quorum.

Any director having an interest in a matter submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Corporation, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations of such matter. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have an interest conflicting with that of the Corporation. In case the Corporation has only one shareholder, the specific provisions on conflict of interest shall apply as provided for by applicable law.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be approved by the next meeting of the board of directors and signed by any two directors or the chairman and the secretary of the Corporation, if any. The minutes of any meeting of the board of directors may also be approved in writing by an exchange of signature pages of all directors present or represented at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, any two directors or the secretary.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Corporation as well as the representation of the Corporation in relation with this management may be delegated to one or more persons, who need not be directors.

The board of directors may in addition create from time to time one or several committees composed of directors and other persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate. The board may in particular to create a body (the "executive committee") to which it may delegate such power and duties as it deems fit.

In addition the board may create a compensation committee and an audit committee. Each of these committees shall operate in accordance with internal rules and regulations to be set up by the board of directors.

The Corporation may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Corporation will be bound by the joint signatures of any two directors. For acts regarding the daily management of the Corporation, the Corporation will be bound by the sole signature of the administrateur délégué ("Chief Executive Officer" or "CEO") or any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

V. Supervision of the Corporation

Art. 14. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditors who shall be réviseurs d'entreprise licensed in Luxembourg who shall be elected by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shares present or represented to hold office until the close of the next following annual general meeting or any adjournment thereof or until his successor is elected, if later. The auditor shall be eligible for re-election.

Any auditor so elected may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shares present or represented.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st.

Art. 16. From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law. The general meeting may authorise the board of directors to pay dividends in any other currency from that in which the accounts or the balance sheet are drawn up and to make a final decision on the exchange rate of the dividend into the currency in which payment will actually be made.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

IX. Final clause - Applicable law - Jurisdiction clause

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 20. The courts of Luxembourg-City shall have exclusive jurisdiction for all matters which could arise from the present articles of incorporation.

Prevailing version

The present Articles of Association are worded in English followed by a French translation. In case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 3,000.- Euro.

There being nothing further on the agenda, the meeting was thereafter closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatrième jour du mois d'avril,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire l'actionnaire unique de Gemplus International S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 46a John F. Kennedy L-1855 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en tant que société à responsabilité limitée le 6 décembre 1999, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 120 le 4 février 2000 et transformée en société anonyme suivant acte de Maître Gérard Lecuit, prénommé, le 1^{er} février 2000, publié au Mémorial n 363 le 20 mai 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné le 19 février 2007 non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire Mme Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Me Pit Reckinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient figurent sur une liste de présence, signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

II. Il apparaît de ladite liste de présence que l'actionnaire unique détient toutes les six cent trente quatre millions sept cent soixante dix-sept mille cent quatre-vingt-dix (634.777.190) actions émises et en circulation de la Société.

III. L'actionnaire a déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(1) d'étendre la durée pour l'émission des actions dans les limites du capital social autorisé conformément à l'article 5.2.1. et l'article 5.2.2. (toutes les autres dispositions relatives au capital social autorisé restant inchangées) au 5e anniversaire après la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le 24 avril 2007 en laissant inchangés les termes et conditions pour l'émission des actions avec ou sans droits de souscription préférentiels aux actionnaires existants (la résolution relative à l'extension sera prise sur base d'un rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires par le Conseil d'Administration);

(2) suppression des dernier et avant-dernier paragraphe de l'article 6 des statuts relatifs aux déclarations à faire aux actionnaires au moment d'acquisitions ou de dispositions d'actions dépassant certains seuils;

(3) modification à l'article 7, deuxième paragraphe du seuil de 20% à 10% afin de se conformer à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

(4) modification à l'article 7, troisième paragraphe en supprimant les références à la publication des avis de convocation aux assemblées générales et la réduction du délai d'envoi de l'avis à 8 jours tel que prévu par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

(5) modification de l'article 8, deuxième paragraphe par la suppression des dates de constatation que le Conseil doit fixer pour la tenue des assemblées générales;

(6) suppression de l'article 8, troisième paragraphe et quatrième paragraphe;

(7) modification du dernier paragraphe de l'article 8 afin de spécifier que les votes effectués ne comprennent pas les votes pour les actions pour lesquelles les actionnaires n'ont pas participé au vote, se sont abstenus ou ont voté blanc ou nul;

(8) modification des articles 8, 9 et 10 afin d'insérer des dispositions sur les assemblées générales des actionnaires, sur la composition du Conseil d'Administration et sur les règles sur les conflits d'intérêt des membres du conseil dans le cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire;

(9) modification de l'article 8 afin de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au dernier mardi du mois de juin à 11.00 heures chaque année;

(10) suppression à l'article 9 de la limite d'âge de 70 ans;

(11) suppression à l'article 7, premier paragraphe et article 10, premier paragraphe des références au vice-président;

(12) modification de l'article 10, paragraphe 7 afin de réduire la période de sept (7) jours de préavis pour l'envoi de l'avis de convocation à trois (3) jours de préavis;

(13) suppression à l'article 10 du paragraphe 10 relatif aux transactions entre parties liées;

(14) modification de l'article 11 en insérant en tant que deuxième nouvelle phrase "Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration peuvent également être approuvés par écrit par un échange de pages de signature de tous les administrateurs présents ou représentés à cette assemblée;

(15) toute autre modification jugée utile par les actionnaires.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'étendre la durée pour l'émission des actions dans les limites du capital social autorisé conformément à l'article 5.2.1. et l'article 5.2.2. des statuts de la Société (toutes les autres dispositions relatives au capital social autorisé restant inchangées) au 5e anniversaire après la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le 24 avril 2007 en laissant inchangés les termes et conditions pour l'émission des actions avec ou sans droits de souscription préférentiels aux actionnaires existants. Cette résolution relative à l'extension est prise sur base d'un rapport du 23 avril 2007 par le Conseil d'Administration qui était à la disposition de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier les statuts de la Société dans son article 5.2 conformément à la première résolution ci-dessus et par rapport aux points (2) à (15) de l'ordre du jour ci-dessus afin de modifier et refondre en conséquence les statuts de la Société dans leur entièreté comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présents une Société sous forme d'une société anonyme, portant la dénomination de "GEMPLUS INTERNATIONAL S.A."

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est:

de produire et de faire le commerce avec toutes les sortes de biens ou d'équipements électriques, électroniques et mécaniques et en software et services de software;

d'acquérir, de produire et de vendre tous les produits, composants, et matériaux qui peuvent être utilisés dans le cadre des activités susmentionnées;

de fournir tous les services et agir en tant qu'entreprise générale pour tous les projets relatifs ou rattachés aux activités susmentionnées; et

d'effectuer les recherches et les études scientifiques et techniques, pour appliquer, acquérir, développer, et de certifier les brevets, licences, inventions, procédés, marques et modèles, qui seraient rattachés à l'objet social.

La Société peut également s'engager dans toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces prises de participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la vente d'un portefeuille consistant en titres ou autres investissements financiers ou brevets ou autres droits intellectuels de quelque origine, et participer à la création, à la mise en valeur et au contrôle de toute entreprise, l'acquisition, par voie d'apport, de souscription ou de prise ferme ou d'option d'achat sur titres ou autres investissements financiers et brevets ou autres droits intellectuels. La Société peut aussi réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres ou autres investissements financiers et brevets ou autres droits intellectuels et accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également exécuter toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, et toutes les opérations, en relation avec les biens meubles et les biens immobiliers, qu'elle juge utile pour la réalisation de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, dans laquelle le Conseil d'Administration peut décider d'établir et de transférer ce siège. Des succursales ou des bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auraient toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5.

5.1. Le capital souscrit s'élève à cent trente-quatre millions trois cent soixante neuf mille quatre cent vingt virgule vingt quatre euros (euros 134.369.420,24) divisé en six cent trente cinq millions cinq cent trente sept mille six cent quatre-vingt-seize (635,537,696) actions nominatives sans valeur nominale.

5.2 Le capital autorisé s'élève à quatre cents millions d'euros (400.000.000 euros) représentés par un milliard huit cent quatre-vingt-neuf millions quatre cent soixante-dix mille deux cent vingt-six (1.889.466.226) actions, sans valeur nominale.

A l'intérieur du capital autorisé le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions dans la limite du capital autorisé en une ou plusieurs fois avec ou sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants tel que déterminé de manière discrétionnaire par le conseil, pendant une période expirant pour les émissions d'actions réservées conformément aux points 5.2.1 et 5.2.2 ci-dessous le 5^e anniversaire après la date de publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 avril 2007 (chaque fois sous réserve d'extensions), et de déterminer les conditions d'une telle souscription (étant entendu qu'une partie du capital autorisé est réservé tel que décrit ci-dessous).

5.2.1 Du capital autorisé les points suivants (i) à (iv) seront réservés sans droit préférentiel de souscription à:

(i) l'émission d'un maximum de vingt millions (20.000.000) d'actions suivant un rapport d'échange de cinquante (50) nouvelles actions de la Société pour une (1) action des classes A, B ou C de Gemplus S.A., une société constituée sous les lois françaises et enregistrée à Marseille sous le no 349711200;

(ii) l'émission d'un maximum de cinquante-six millions huit cent quarante-cinq mille sept cent (56.845.700) actions soit suivant un rapport d'échange de cinquante (50) nouvelles actions de la Société pour une (1) action de Gemplus S.A. soit émises dans le cadre d'un quelconque plan d'option d'actions de Gemplus S.A. existant au 1^{er} février 2000 ou avant cette date ou en relation avec des options devant être émises par la Société de souscrire à des actions de la Société en termes identiques à ceux existant pour des options émises sous l'un quelconque des plans d'options d'actions de Gemplus S.A. existant au 1^{er} février 2000 ou avant cette date, contre remise ou échange de, ou renonciation à, ces options d'actions existantes dans le même montant sur base ajustée (tenant compte du ratio applicable);

(iii) l'émission d'un maximum de cinquante millions (50.000.000) actions en relation avec les options émises aux employés du groupe Gemplus (y compris toute filiale ou société affiliée à la Société) conformément aux termes et conditions du plan d'option d'actions déterminé par le conseil d'administration et sous réserve d'autres conditions qui pourront être imposées par l'assemblée générale des actionnaires; et

(iv) l'émission d'un maximum de soixante millions (60.000.000) actions sans valeur nominale aux cadres supérieurs (senior management), administrateurs et/ou aux cadres exécutifs (exécutives) du groupe Gemplus, soit (a) au moyen d'options d'actions, les termes et conditions desquels et/ou en relation avec ces options, à être déterminés par le conseil d'administration de manière discrétionnaire, et/ou (b) sauf pour les administrateurs au moyen d'actions gratuites, la Société transférant au moment d'une émission de telles actions gratuites un montant équivalent au pair comptable de ces actions, de ses profits réalisés ou ses réserves disponibles de son capital social.

5.2.2 Sans égard à ce qui précède il est spécifié que toutes autres émissions d'actions dans le cadre du capital autorisé pourront être réalisées avec ou sans réservation de droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants tel que le conseil d'administration décidera, y compris mais sans limitation des émissions d'actions dans les cas prévus sous 5.2.1 ci-dessus mais pour un montant supérieur d'actions.

5.3 Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé sera constaté par acte notarié, préparé à la requête du conseil d'administration sur présentation des documents démontrant la souscription et le paiement.

5.4 Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduit par une décision prise par l'assemblée des actionnaires adoptée selon les modalités prévues pour la modification des Statuts.

5.5 La Société peut, dans la mesure permise par la loi et aux conditions prévues par la loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont uniquement nominatives. Des certificats d'actions sont émis pour les actions dans des dénominations telles que prescrites par le conseil d'administration. Les certificats d'actions seront dans la forme et porteront telle légende et tel numéro d'identification tel que déterminé par le conseil d'administration. Les certificats d'actions seront signés manuellement ou par tampon par un administrateur et le secrétaire de la Société. Le conseil d'administration peut prévoir l'authentification obligatoire des certificats d'actions par un teneur de registre.

Toutes les actions de la Société sont enregistrées dans un registre des actionnaires qui sera tenu par les personnes désignées à cet effet par la Société et ces registres d'actionnaires contiendront le nom de chaque détenteur d'actions, sa résidence et/ou son domicile élu et le nombre d'actions qu'il détient. Un transfert d'actions s'opère par voie de déclaration de transfert inscrite sur ledit registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs.

La société pourra accepter et inscrire sur le registre un transfert opéré sur base de correspondances ou sur base d'autres documents enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

La Société pourra désigner des teneurs de registre dans différentes juridictions dont chacun tiendra un registre séparé pour les actions qui y seront inscrites et les détenteurs d'actions pourront demander à être inscrits dans un des registres et d'être transférés de temps en temps d'un registre à l'autre. Il pourra être pris connaissance de ces registres séparés. Le conseil d'administration peut cependant limiter la possibilité de transférer les actions qui sont enregistrées, cotées ou négociées ou qui auront été placées dans certaines juridictions. Le transfert au registre tenu au siège social à Luxembourg peut toujours être demandé.

Sauf notification contraire, les actionnaires pourront être enregistrés directement dans le registre des actionnaires tenu au siège social de la Société.

Un registre d'actions nominatives sera tenu au siège social de la Société où chaque actionnaire pourra en prendre connaissance. La propriété d'actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Lorsqu'un certificat d'actions relatif à des actions nominatives aura été endommagé, mutilé ou déclaré comme ayant été volé ou détruit, un nouveau certificat d'actions pourra être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance du vieux certificat ou (dans le cas d'une perte ou destruction alléguée) de l'observation de telle condition de preuve et d'indemnisation et de paiement des dépenses accessoires de la Société en relation avec la demande telle que le conseil d'administration déterminera.

Dans le cas où un actionnaire ne donnera pas d'adresse à laquelle les avis et annonces de la Société pourront être envoyés, la Société pourra faire enregistrer ce fait par notice dans le ou les registres des actionnaires et l'adresse de cet actionnaire sera considérée comme étant le siège social de la Société ou toute autre adresse qui pourra être notée par la Société de temps en temps jusqu'au moment où une adresse différente aura été notifiée à la Société par l'actionnaire. L'actionnaire pourra de temps en temps changer son adresse telle qu'inscrite dans le registre des actionnaires au moyen d'une notification écrite au teneur de registre. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si l'action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action vis-à-vis de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait ainsi été désignée.

III. Assemblées générales des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut également être convoquée à la requête d'actionnaires représentant 10% au moins du capital social ou par le président du conseil d'administration. Au cas où au moins 10% des actionnaires requièrent la tenue d'une assemblée générale, le conseil d'administration aura l'obligation de convoquer une assemblée, afin que cette dernière soit tenue dans le mois qui suit.

Toute convocation à une assemblée générale sera publiée dans les conditions déterminées par la loi applicables et sera envoyée à tous les actionnaires nominatifs par la Poste ou par lettre recommandée au cas où aucune publication n'est faite conformément aux lois luxembourgeoises au moins 8 jours avant l'assemblée.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché du Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Les résolutions de l'assemblée des actionnaires régulièrement constituée, seront adoptées à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Le conseil d'administration peut déterminer d'autres conditions devant être remplies par les actionnaires afin de pouvoir prendre part à une assemblée des actionnaires.

A tout moment avant la clôture de l'assemblée générale le conseil d'administration peut proroger l'assemblée à 4 semaines et le conseil d'administration le fera lorsque la demande aura été faite par des actionnaires détenant au moins 1/5 du capital émis. Une prorogation annulera toute décision prise. Lors de l'assemblée prorogée le conseil d'administration pourra refuser toute demande pour une 2^e prorogation conformément à cet article.

Seule une assemblée générale extraordinaire des actionnaires pourra modifier les statuts dans toutes les dispositions. Néanmoins le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires appelée à modifier les dispositions des statuts ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et si l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte des articles qui concernent l'objet ou la forme de la Société. Le texte intégral de ces modifications sera disponible sur demande au siège social de la Société avant l'assemblée. Si la moitié au moins du capital n'est pas présente ou représentée, une nouvelle assemblée avec le même ordre du jour peut être convoquée par le conseil d'administration, conformément aux lois et règlements applicables. La seconde assemblée dé-

libérera valablement, quelle que soit la proportion du capital représentée. Les résolutions, dans les deux assemblées, ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires obtenues. Les voix obtenues ne comprennent pas les voix d'actions pour lesquelles les actionnaires n'ont pas participé au vote, se sont abstenus ou ont voté blanc ou nul.

Dans le cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire, les dispositions spécifiques relatives aux assemblées des actionnaires s'appliquent conformément à la loi en vigueur.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être actionnaires, à l'exception des cas où la loi applicable prévoit qu'il peut y avoir un seul membre. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée présentera aux actionnaires les candidats pour l'élection au conseil d'administration. Les actionnaires voteront sur chaque candidat individuellement. Les membres du conseil d'administration seront élus à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant lors de l'assemblée en question conformément aux règles de la majorité simple pour l'élection d'administrateurs conformément à la loi luxembourgeoise applicable.

La durée du mandat d'un administrateur ne pourra pas excéder 3 ans étant entendu que les administrateurs resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Chaque administrateur peut être révoqué à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires décidant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés. En cas de vacance d'un poste d'administrateur à cause de mort, de démission ou autrement, cette vacance pourra être remplie temporairement jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en observant les dispositions légales applicables. Chaque administrateur est rééligible.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président, qui n'aura pas de voix prépondérante. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail avec signature digitale un autre administrateur.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer et agir valablement par le vote de la majorité des membres du conseil d'administration présents ou représentés à la réunion concernée, à condition que toute réunion du conseil d'administration soit convoquée par écrit au moins trois (3) jours à l'avance, à moins qu'un délai de convocation plus bref (jusqu'à 24 heures) ne soit imposé par les besoins des affaires en cause; dans ce cas, l'urgence sera décrite dans la convocation. Les administrateurs peuvent par décision unanime donnée oralement ou par écrit, par fax, câble, télégramme, e-mail ou télex renoncer à la convocation. Une convocation particulière ne sera pas requise pour des réunions dont l'heure et l'endroit auront été préalablement adoptés par résolution du conseil d'administration.

Sauf décision contraire par accord unanime de tous les membres du conseil d'administration présents ou représentés à une réunion dûment convoquée, aucune action valable ne pourra être prise sur un point qui n'apparaissait pas à l'ordre du jour compris dans la notice de convocation de la réunion.

En cas de conflit d'intérêts d'un administrateur, il est admis que le simple fait que l'administrateur soit en même temps administrateur d'une entreprise appartenant au même groupe de sociétés que la Société ne constitue pas un conflit d'intérêts, ce dernier est tenu d'informer le conseil d'administration d'un tel conflit et ne peut pas prendre part au vote, mais sera considéré dans le calcul du quorum.

Tout directeur qui dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration aura un intérêt opposé à celui de la société, est tenu d'en informer le conseil et de faire inclure dans le procès-verbal de la réunion sa déclaration. Il ne prendra pas part aux délibérations sur ce point. A l'assemblée générale suivante, avant que toute autre résolution ne soit votée, sera présenté un rapport spécial concernant toutes les transactions dans lesquelles un administrateur peut avoir un intérêt opposé à celui de la Société. Dans le cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire, les dispositions spécifiques sur les conflits d'intérêt s'appliquent tel que prévu par la loi en vigueur.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront approuvés par la prochaine réunion du conseil d'administration et signés par deux des administrateurs ou le président et le secrétaire de la Société, s'il y en a un. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration peuvent également être approuvés par écrit par un échange de pages de signature de tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, deux administrateurs ou le secrétaire.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition conformément aux intérêts de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à une ou plusieurs personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs.

Le conseil d'administration peut par ailleurs créer de temps à autre un ou plusieurs comités composés d'administrateurs et d'autres personnes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et les rôles qui lui sembleront appropriés. Le conseil d'administration peut plus spécialement créer un organe (le comité exécutif) auquel il déléguera des pouvoirs ou devoirs tels qu'il estimera approprié.

Par ailleurs le conseil d'administration pourra créer un comité de rémunération et un comité d'audit. Chacun de ces comités opérera conformément aux règlements internes qui seront déterminés par le conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs. En ce qui concerne la gestion journalière de la Société, la Société sera engagée par la seule signature de l'administrateur délégué ("Chief Executive Officer" ou "CEO") ou de toute personne à laquelle le conseil d'administration aura délégué pareils pouvoirs de signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont qualifiés de réviseurs d'entreprises à Luxembourg et qui sont élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes des actions présents ou représentés. Le terme de leur fonction sera la prochaine assemblée générale annuelle ou toute prorogation de cette assemblée ou jusqu'à ce que leur successeur auront été élus (si plus tard). Le commissaire aux comptes sera rééligible.

Tout commissaire ainsi élu pourra être révoqué avec ou sans motifs par décision de l'assemblée générale des actionnaires par majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

VI. Exercice social, Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit, tel que prévu à l'article 5 ci-dessus, ou tel qu'augmenté ou réduit de temps en temps, tel que prévu par ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Toutes les actions prendront part aux distributions de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi. L'assemblée générale pourra autoriser le conseil d'administration à payer des dividendes dans toute autre devise que celle dans lesquels les comptes ou le bilan sont établis et de prendre une décision finale sur le taux de conversion du dividende dans la devise dans laquelle le paiement sera fait.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée des actionnaires décidant une telle dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

IX. Dispositions finales - Loi applicable - Clause de juridiction

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, seront régies par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Les juridictions de la ville de Luxembourg ont compétence exclusive pour régler les litiges qui surviendraient au sujet des présents statuts.

Version prépondérante

Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à 3.000.- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, P. RECKINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 avril 2007. Relation: LAC/2007/6314. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011058282/685.

(110065422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Vale Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.747.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company "VALE EUROPA S.A." having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg dated December 29, 2000 published in the Mémorial C, number 812 of September 26, 2001 (the "Company").

The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated March 14th, 2011 not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Chantal KEEREMAN, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Candice WISER, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Approval of the merger whereby Vale Salzach GmbH, an Austrian private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), having its registered office at Sterneckstraße 11, A-5020 Salzburg, Austria, registered with the commercial register of the District Court of Salzburg under number 306020f ("Vale Salzach") shall merge into the Company, its parent company holding the entire share capital of Vale Salzach, by way of absorption by the Company of Vale Salzach and without liquidation of Vale Salzach (the "Merger") (hereinafter Vale Salzach and the Company being referred to as the "Merging Companies") as contemplated by (i) the joint merger proposal, (ii) the explanatory memorandum (rapport écrit détaillé) to the aforementioned merger proposal drawn up by the board of managers of the Company, and (iii) the merger report (Verschmelzungsbericht) to the aforementioned merger proposal drawn up by the managing directors of Vale Salzach.

2. Effectiveness of the Merger.

II. The shareholders present or represented, their proxies and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. As it appears from the attendance list, from the total of ten million one hundred and eight thousand two hundred and ten (10,108,210) shares representing the whole corporate capital, a total of ten million one hundred and eight thousand two hundred and ten (10,108,210) shares are represented at the present extraordinary general meeting representing one hundred per cent (100%) of the share capital. As the shares represented represent more than fifty per cent (50%) of the share capital, the meeting is thus validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda.

IV. The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915 as amended (the "LSC") relating to mergers have been respected as follows:

1. The merger proposal as jointly drawn up by the board of managers/managing directors of the Merging Companies and notarized by the undersigned notary on January 25, 2011, has been filed with the RCSL and has been published in the Mémorial on February 12, 2011 and in the Official Journal of the Wiener Zeitung on January 27, 2011, thus at least one (1) month before the date hereof.

2. The publication of the aforementioned merger proposal has indicated the arrangements made for the exercise of the rights of the creditors of each of the Merging Companies and the address at which complete information on those arrangements may be obtained free of charge.

3. The merger report has been drawn up by the managing directors of Vale Salzach on February 10, 2011 and the explanatory memorandum has been drawn up by the board of managers of the Company on January 28, 2011, describing the reasons for the Merger, the anticipated consequences for the respective activities of each of the Merging Companies and any legal, economic and social implications of the Merger. A copy of the merger report and of the explanatory memorandum, after having been signed *ne varietur* by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

4. In accordance with Article 278 of the LSC, no examination of the terms and conditions of the Merger by an independent auditor is required.

5. The respective documents required pursuant to Article 267 and Article 278 of the LSC, have been deposited at the registered office of the Company, for inspection by the shareholders at least one (1) month prior to the date hereof. An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed *ne varietur* by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. After this has been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the meeting, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution

The meeting, after having reviewed:

- the merger proposal dated January 25, 2011 jointly drawn up by the board of managers/managing directors of the Merging Companies,

- the explanatory memorandum to the merger proposal dated January 28, 2011, drawn up by the board of managers of the Company in accordance with Article 265 of the LSC, and -the merger report to the merger proposal dated February 22, 2011 drawn up by the managing directors of Vale Salzach in accordance with Section 6 of the Austrian EU Merger Act,

approves the Merger as contemplated by the merger proposal and the explanatory memorandum/merger report to the merger proposal as drawn up by each of the Merging Companies.

Second resolution

The meeting states that the Merger will be effective between the Merging Companies and vis-à-vis third parties on the date of publication of this notarial deed in the Mémorial.

Declaration

In accordance with Article 271 (2) of the LSC, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to realize the Merger.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, resulting from the present deed, are estimated approximately at one thousand four hundred euro (€ 1.400,-).

The contribution of all the assets and liabilities of Vale Salzach is being made within the provisions of article 6 of the law of December 24, 2008, which provides for a registration duty exemption for restructuring operations.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, given name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "VALE EUROPA S.A." ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 décembre 2000 publié au Mémorial C, numéro 812 du 26 septembre 2001 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2011 non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Chantal KEEREMAN, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Approbation de la fusion par laquelle Vale Salzach GmbH, une société privée à responsabilité limitée autrichienne (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social à Sterneckstraße 11, A-5020 Salzburg, Autriche, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Cour de Salzburg sous le numéro 306020f ("Vale Salzach") va fusionner avec la Société, sa société mère détenant la totalité du capital de Vale Salzach, par voie d'absorption par la Société de Vale Salzach et sans liquidation de Vale Salzach (la "Fusion") (Vale Salzach et la Société étant désignées ci-après comme les "Sociétés Fusionnantes") conformément (i) au projet commun de fusion, (ii) au rapport écrit détaillé sur le projet de fusion établi par le conseil de gérance de la Société, et (iii) au rapport écrit détaillé sur le projet de fusion établi par les administrateurs délégués de Vale Salzach.

2. Prise d'effet de la Fusion.

II. Les actionnaires présents ou représentés, leurs mandataires et le nombre d'actions détenu par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations données par les actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de la liste de présence, que sur les dix millions cent huit mille deux cent et dix (10.108.210) actions représentant l'intégralité du capital social, un total de dix millions cent huit mille deux cent et dix (10.108.210) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire représentant cent pour cent (100%) du capital social. Puisque les actions représentées représentent plus de cinquante pour cent (50%) du capital social, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. Les dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "LSC") relatives aux fusions ont été respectées comme suit:

1. Le projet de fusion tel qu'établi conjointement par le conseil de gérance/les administrateurs délégués des Sociétés Fusionnantes et sous forme notariée par le notaire instrumentaire le 25 janvier 2011, a été déposé auprès du RCSL et a été publié au Mémorial le 12 février 2011 et dans le journal officiel autrichien (Wiener Zeitung) le 27 janvier 2011, soit au moins un (1) mois avant la date de cet acte.

2. La publication du projet de fusion précité a indiqué les modalités d'exercice des droits des créanciers de chacune des Sociétés Fusionnantes et l'adresse à laquelle peut être obtenue, sans frais, une information complète sur ces modalités.

3. Le rapport écrit détaillé a été établi par les administrateurs délégués de Vale Salzach le 10 février 2011 et le rapport écrit détaillé a été établi par le conseil de gérance de la Société le 28 janvier 2011, décrivant les raisons de la Fusion, les conséquences probables sur les activités respectives de chacune des Sociétés Fusionnantes et toutes conséquences juridiques, économiques et sociales de la Fusion. Copies de ces rapports écrits détaillés, après avoir été signées ne varietur par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

4. Conformément à l'Article 278 de la LSC, aucun examen des termes et conditions de la Fusion par un expert indépendant n'est requis.

5. Les documents respectifs exigés par l'Article 267 et l'Article 278 de la LSC, ont été déposés au siège social de la Société, en vue de leur consultation par les actionnaires, au moins un (1) mois avant la date de cet acte. Une attestation

de la Société Fusionnante certifiant la disponibilité de ces documents, après avoir été signée ne varietur par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Ces faits ayant été exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, le président met aux voix des membres de l'assemblée les résolutions suivantes:

Première résolution

Les membres de l'assemblée, après avoir revu:

- le projet de fusion daté du 25 janvier 2011 établi conjointement par le conseil de gérance/les administrateurs délégués des Sociétés Fusionnantes,

- le rapport écrit détaillé sur le projet de fusion daté du 28 janvier 2011 établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'Article 265 de la LSC, et

- le rapport écrit détaillé sur le projet de fusion daté du 22 février 2011 établi par les administrateurs délégués de Vale Salzach conformément à la Section 6 du österreichischen EU-Verschmelzungsgesetzes,

approuvent la Fusion telle qu'envisagée par le projet de fusion et le rapport écrit détaillé sur le projet de fusion établi par chacune des Sociétés Fusionnantes.

Deuxième résolution

Les membres de l'assemblée constatent que la Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes et vis-à-vis des tiers à la date de publication du présent acte notarié au Mémorial.

Déclaration

Conformément à l'Article 271 (2) de la LSC, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité, en droit luxembourgeois, des actes et formalités incombant à la Société en vue de la réalisation de la Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, résultant du présent acte, est estimé à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

L'apport de tous les actifs et passifs de Vale Salzach est fait conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 24 décembre 2008, qui prévoit l'exonération du droit d'enregistrement pour les opérations de restructuration.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Keereman, Wisser, Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 mars 2011. Relation: EAC/2011/4338. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059261/187.

(110066780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

ML Selected Fund Series, Fonds Commun de Placement.

The Board of Directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., acting as management company of ML Selected Fund Series (the "Fund"), is putting the Fund into liquidation as of May 2, 2011, due to the reception of a redemption request for the majority of the units of Mizuho Lazard Global Infrastructure Fund for Qualified Institutional Investors (the "Portfolio"), which is the only active Portfolio of the Fund.

Luxembourg, May 2, 2011.

The Board of Directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2011059272/1232/9.

Skydeck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.046.

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh of April, before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Simon Fiduciaria S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via del Carmine 10, 10122 Turin, Italy, registered with the Italian register of commerce, under number 04605970013,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal, and

Nomen Fiduciaria S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via del Carmine 10, 10122 Turin, Italy, registered with the Italian register of commerce, under number 06194870017,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal,

currently being the sole shareholders of Skydeck S.à r.l., (the Shareholders) a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.046 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company),

The Company has been incorporated on September 15, 2010 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated November 19, 2010, number 2521. The articles of association of the Company have never been amended yet.

All the Shareholders of the Company, being represented as stated above, the Shareholders have requested the undersigned notary to record:

1) The presentation of:

A: The joint-merger proposal providing for the absorption of Longfellows LLP, a limited liability partnership incorporated in England and Wales with registered number OC 310707, whose registered office is at 10, Lower Grosvenor Place London SW1W 0EN (the Absorbed Company) by the Company; and

B: the written merger report of the managers of the Company;

2) Acknowledgement that the documents listed in article 267 from a) to d) included of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) have been available for inspection by the Shareholders at the registered office of the Company, at least one month before the date hereof;

3) Approval of the merger proposal and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Absorbed Company;

4) Increase of the Company share capital, by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000) through the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Company and allocation of these newly issued shares of the Company to the shareholders of the Absorbed Company;

5) Amendment of article five (5), first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles);

6) Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from the date hereof, and (ii) that the merger will only be effective vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law;

7) Empowerment and authorisation of any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, any employee of Etude Kessler, and any employee of Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., acting individually as proxyholder of the Company, with full power of substitution, to execute all documents and to perform all actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger; and

8) Miscellaneous.

I. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Company was submitted:

A: The merger proposal dated January 26, 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° 248 of 7 February 2011, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption by the Company of the Absorbed Company, whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without

liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Absorbed Company to the Company; and

B: The written report of the managers of the Company, explaining and justifying the merger proposal from a legal and economic point of view, and in particular, the share exchange ratio.

Second resolution

The Shareholders acknowledge that the documents listed in article 267 from a) to d) included of the Law have been available for inspection by the Shareholders at the registered office of the Company, at least one month before the date hereof.

Third resolution

The Shareholders resolve to approve the merger proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Absorbed Company by the Company, in accordance with the conditions detailed in the merger proposal, and in particular, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000) through the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new shares, having a par value of one euro (EUR 1) each and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

The Shareholders resolve to allocate the newly issued shares of the Company to the shareholders of the Absorbed Company, on the basis of an exchange ratio of one (1) share of the Company for one (1) share of the Absorbed Company based on the nominal value of the shares of the Company and of the Absorbed Company, the Shareholders hereby acknowledge that the Shareholders are fully aware of the exchange ratio as set in the merger proposal. The Shareholders further acknowledge that no changes occurred in the accounts of the Company and of the Absorbed Company on which the merger proposal is based.

In accordance with the exchange ratio based on the nominal value of the shares of the Company and of the Absorbed Company duly accepted by the Shareholders, the number of shares so issued and allocated being rounded to the nearest full number of shares:

- ten thousand (10,000) shares to Nomen Fiduciaria S.r.l.; and
- two thousand five hundred (2,500) shares to Simon Fiduciaria S.p.A.

No cash payment will be granted to the shareholders of the Absorbed Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolve, as a consequence of the preceding resolutions, to confirm and to the extent necessary amend, article five (5), first paragraph of the Articles, which will henceforth read as follows:

“The share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Sixth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from the date hereof and (ii) that the merger will only be effective vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to empower and authorise any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, any employee of Etude Kessler, and any employee of Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., acting individually as proxyholder of the Company, with full power of substitution, to execute all documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the merger proposal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand euro (€ 3,000.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril, par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

Simon Fiduciaria SPA, une société constituée selon le droit italien ayant son siège social Via del Carmine 10, 10122 Turin, Italie, enregistrée au registre de commerce italien sous le numéro 04605970013,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

Nomen Fiduciaria S.r.l., une société constituée selon le droit italien ayant son siège social Via del Carmine 10, 10122 Turin, Italie, enregistrée au registre de commerce italien sous le numéro 06194870017,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

étant à ce jour les seuls associés de Skydeck S.à r.l., (les Associés) une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156046 avec un capital social de EUR 12.500 (la Société),

La Société a été constituée le 15 septembre 2010 suivant un acte de Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch sur Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 novembre 2010 numéro 2521. Les statuts de la Société n'ont jamais encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

1. De la présentation:

A: Du projet de fusion prévoyant l'absorption de Longfellows LLP, une société à responsabilité limitée constituée en Angleterre ayant le numéro de registre OC 310707, et son adresse au 10 Lower Grosvenor Square, Londres SW1W 0EN (la Société Absorbée), par la Société, et

B: du rapport écrit de fusion des gérants de la Société;

2. Constatation du fait que les documents énumérés à l'article 267 a) à d) inclus, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, (la Loi) ont été déposés au siège social de la Société pour consultation par les Associés, au moins un mois avant la date du présent acte;

3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la Société Absorbée;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) pour l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) par l'émission de douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et attribution des parts sociales nouvellement émises aux associés de la Société Absorbée;

5. Modification de l'article cinq (5), premier paragraphe des statuts de la Société (les Statuts);

6. Constatation (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été réalisées pour le compte de la Société à compter de ce jour, et (ii) que la fusion ne prendra effet vis-à-vis des tiers qu'après la publication énoncée à l'article 9 de la Loi;

7. Pouvoir et autorisation accordés à tous avocats de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé du notaire Kessler, ainsi que tout employé de la fiduciaire F.Winandy & Associés S.A., agissant individuellement en qualité de mandataire de la Société, avec plein pouvoir de substitution, d'exécuter tous les documents et de réaliser toutes les actions et accomplir toutes les formalités nécessaires, appropriées, exigées ou souhaitables en rapport avec la fusion; et

8. Divers.

Les Associés ont pris les résolutions suivantes unanimement:

Première résolution

Les Associés ont pu examiner:

A: Le projet de fusion daté du 26 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. – 248 du 7 février 2011, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption par la Société de la Société Absorbée, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société Absorbée à la Société; et

B: le rapport écrit des gérants de la Société, expliquant et justifiant le projet de fusion d'un point de vue juridique et économique, et en particulier, le rapport d'échange des parts sociales

Deuxième résolution

Les Associés reconnaissent que tous les documents sociaux exigés par l'article 267 a) à d) inclus de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour consultation par les Associés au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Troisième résolution

Les Associés décident d'approuver le projet de fusion et de réaliser la fusion par l'absorption de la Société Absorbée par la Société, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement, en échange du transfert de l'intégralité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, sans exception ni réserve.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) pour l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) par l'émission de douze mille cinq cent (EUR 12.500,-) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les Associés décident d'attribuer les nouvelles parts sociales émises de la Société aux associés de la Société Absorbée, sur base du rapport d'échange de une (1) part sociale de la Société pour une (1) part sociale de la Société Absorbée basé sur la valeur nominale des parts de la Société et de la Société Absorbée, les Associés certifient que les Associés sont parfaitement informés du rapport d'échange tel que fixé dans le projet de fusion. Les Associés certifient également qu'aucun changement n'est intervenu dans les comptes de la Société et de la Société Absorbée sur lesquels le projet de fusion est basé.

Conformément au rapport d'échange basé sur la valeur nominale des parts de la Société et de la Société Absorbée dûment accepté par les Associés, le nombre de parts sociales ainsi émises et remises étant arrondi au nombre entier d'actions le plus près:

- deux mille cinq cent (2.500) parts sociales à Simon Fiduciaria SPA; et
- dix mille (10.000) parts sociales à Nomen Fiduciaria S.r.l.

Aucune soulte ne sera payée aux associés de la Société Absorbée.

Cinquième résolution

Les Associés décident, en conséquence des résolutions précédentes, de confirmer et dans la mesure nécessaire de modifier, l'article five (5), premier paragraphe des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par vingt cinq mille (25.000,-) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

Les Associés décident de constater (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été réalisées pour le compte de la Société à compter de ce jour et (ii) que la fusion ne prendra effet vis-à-vis des tiers qu'après la publication énoncée à l'article 9 de la Loi.

Septième résolution

Les Associés décident de donner pouvoir et d'autoriser tous avocats de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé du notaire Kessler ainsi que tout employé de la fiduciaire F.Winandy & Associés S.A., agissant individuellement en qualité de mandataire de la Société, avec plein pouvoir de substitution, d'exécuter tous les documents et de réaliser toutes les actions et accomplir toutes les formalités nécessaires, appropriées, exigées ou souhaitables en rapport avec la fusion.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et formalités qui incombent à la Société et du projet de fusion.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou coûts, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ trois mille euros (€ 3.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, celui-ci a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde , Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes civils, le 28 avril 2011. Relation EAC/2011/5495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011059805/221.

(110067044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Ateliers Koch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 99, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 107.347.

Europe Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 77.505.

L'an deux mille onze,

Le dix-neuf avril,

Par devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1.- Le conseil d'administration de la société anonyme "ATELIERS KOCH S.A.", avec siège social à L-1741 Luxembourg, 99, rue de Hollerich, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 848 du 6 septembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 107.347,

ici représenté par Monsieur François KOCH, employé privé demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 31 janvier 2011;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le représentant du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

2.- Le conseil d'administration de la société anonyme "EUROPE BUSINESS CENTER S.A.", avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 74 du 1^{er} février 2001, modifiée suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 15 octobre 2001 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 474 du 26 mars 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 77.505,

ici représenté par Monsieur François KOCH, prénommé, agissant en qualité de mandataire spécial en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 31 janvier 2011;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le représentant du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Les comparantes, représentées comme indiqué précédemment, ont décidé de faire acter pardevant le notaire soussigné le projet de fusion suivant (le "Projet de Fusion"):

"PROJET DE FUSION

Les conseils d'administration de "ATELIERS KOCH S.A." et de "EUROPE BUSINESS CENTER S.A." ont préparé le Projet de Fusion suivant pour la participation des sociétés dans une fusion conformément à la section XIV (Fusions) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

1. Les sociétés concernées. La fusion concerne "ATELIERS KOCH S.A." et sa filiale détenue à cent pour cent (100%), "EUROPE BUSINESS CENTER S.A."

"ATELIERS KOCH S.A." a l'intention de fusionner avec "EUROPE BUSINESS CENTER S.A." par la voie d'une fusion par absorption, conformément aux articles 257 et suivants de la Loi.

La fusion sera effectuée par le transfert par "EUROPE BUSINESS CENTER S.A." de tous ses actifs et passifs à "ATELIERS KOCH S.A.", de sorte que "ATELIERS KOCH S.A." soit la société absorbante (la "Société Absorbante") et "EUROPE BUSINESS CENTER S.A." soit la société absorbée (la "Société Absorbée"). La Société Absorbante et la Société Absorbée seront ci-dessous désignées ensemble comme les "Sociétés Fusionnantes".

La Société Absorbante ne changera pas de dénomination sociale.

2. Forme, Dénomination sociale et siège social des Sociétés Fusionnantes.

2.1. Les Sociétés Fusionnantes

"ATELIERS KOCH S.A." est une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 107.347, ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 99, rue de Hollerich, Grand-Duché de Luxembourg. "ATELIERS KOCH S.A." a un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,00) représenté par mille actions (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, toutes Intégralement souscrites et libérées.

"EUROPE BUSINESS CENTER S.A." est une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 77.505, ayant son siège social à L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce, Grand-Duché de Luxembourg. "EUROPE BUSINESS CENTER S.A." a un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,00) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

2.2 La Société Absorbante suite à la fusion

Suite à la fusion, la Société Absorbante continuera d'exister sous la dénomination sociale de "ATELIERS KOCH S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 77.505, ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 99, rue de Hollerich, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Propriété. Au moment de l'adoption de ce Projet de Fusion, la Société Absorbante détient toutes les actions conférant droit de vote de la Société Absorbée.

4. Eléments de référence sur la fusion.

4.1. Juridique

A travers la fusion, la Société Absorbante acquerra tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée. Les informations financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante à partir du 1^{er} janvier 2011.

En conséquence de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister, toutes ses actions seront annulées et ses livres resteront conservés pendant cinq ans au siège de la Société Absorbante.

Les créances et dettes qui peuvent exister entre les Sociétés Fusionnantes sont annulées suite à la fusion. La fusion ne modifie pas les relations juridiques entre les Sociétés Fusionnantes et les tiers, étant donné que celles-ci seront considérées après la fusion comme les relations juridiques entre la Société Absorbante et ces tiers.

4.2. Economique

D'un point de vue économique, la fusion n'a d'autre objectif que la réduction des coûts.

5. La date à laquelle les droits et Obligations de la Société Absorbée seront inclus dans les comptes de la Société Absorbante. Le Projet de Fusion est basé sur un état comptable de chacune des Sociétés Fusionnantes arrêté au 31 décembre 2010.

La fusion sera effective d'un point de vue comptable en date du 1^{er} janvier 2011, date à partir de laquelle les droits et obligations de la Société Absorbée seront considérés comme ayant été transférés à la Société Absorbante.

6. Date effective de la fusion. La fusion sera effective entre les Sociétés Fusionnantes sur décision concurrente des Sociétés Fusionnantes de procéder à la fusion, c'est-à-dire à l'expiration de la période d'un (1) mois en application des dispositions de l'article 279 de la Loi, sous réserve des dispositions du paragraphe (1) (c) dudit article, relatif à la convocation d'une assemblée générale.

En application des dispositions de l'article 273 de la Loi, la fusion sera effective à l'égard des tiers suivant la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C d'un certificat du notaire attestant que les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

En application des dispositions de l'article 274 de la Loi, dès la date effective de la fusion, l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée sera transféré automatiquement à la Société Absorbante, et la Société Absorbée cessera d'exister.

7. Droits spéciaux et Avantages. Ni la Société Absorbée, ni la Société Absorbante n'ont d'actionnaires titulaires de droits spéciaux ou de détenteurs de titres autres que les actions.

8. Avantages spéciaux conférés aux membres du conseil d'administration, commissaires ou réviseurs des Sociétés Fusionnantes. Aucun avantage spécial ne sera conféré aux membres du conseil d'administration, commissaires ou réviseurs des Sociétés Fusionnantes en rapport avec la fusion.

9. Informations concernant la fusion. Conformément aux dispositions de la Loi, ce Projet de Fusion sera publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C au moins un (1) mois avant que les opérations ne prennent effet entre les Sociétés Fusionnantes.

Les documents indiqués à l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi seront mis à la disposition des actionnaires des Sociétés Fusionnantes au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes, pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Durant cette période, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit ont le droit de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion."

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du Projet de Fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux Société Fusionnantes conformément à la Loi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Koch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2011. Relation: LAC/2011 /18395. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2011059291/118.

(110066515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

International Public Partnerships Lux 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.803.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of January.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet and registered under number B119726 at the Luxembourg Trade and Companies Register, and holder of all 66,757 (sixty-six thousand seven hundred fifty-seven) shares of the Company,

here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on January 17th 2011.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall re-main attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I) The appearer is the sole shareholder of the International Public Partnerships Lux 2 S.à r.l., a Luxembourg private liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, incorporated pursuant to a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on September 15th 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1989 of October 24th 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119803 (the "Company");

II) That the 66,757 (sixty-six thousand seven hundred fifty-seven) shares of the Company having a par value GBP 25 (twenty-five British Pounds) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting. The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital by an amount of GBP 98,675 in order to bring it from its actual amount of GBP 1,668,925 to GBP 1,767,600 by way of the issue of 3,947 new shares having a par value of GBP 25 each;

2. Subscription and payment;

3. Subsequent amendment of first paragraph of article 6 of the articles of association;

4. Amendment to the share register of the company.

First resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution:

It is decided to increase the share capital by an amount of ninety eight thousand six hundred and seventy-five British Pounds (GBP 98,675) so as to raise it from its present amount of one million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty-five British Pounds (GBP 1,668,925) to one million seven hundred sixty seven thousand six hundred British Pounds (GBP 1,767,600) by the issue of three thousand nine hundred forty seven (3,947) new shares having a par value of twenty five British Pounds (GBP 25.-)each.

Third resolution:

It is decided to admit the new shares to the sole shareholder International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented as foresaid; declared to subscribe to the new shares and to make the payment in full for the three thousand nine hundred forty seven (3,947) new shares thus subscribed, by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of ninety eight thousand six hundred and seventyfive British Pounds (GBP 98,675) towards the Company.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at ninety eight thousand six hundred and seventy-five British Pounds (GBP 98,675).

International Public Partnerships Lux 1 S.à.r.l, through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by International Public Partnerships Lux 1 S.à.r.l of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of International Public Partnerships Lux 1 S.à.r.l, attesting that it is the full owner of the Contribution.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of the Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

“ **Art. 6. (First paragraph).** The share capital is set at one million seven hundred sixty-seven thousand six hundred British Pounds (GBP 1,767,600) represented by seventy thousand seven hundred and four (70,704) shares with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25) each, all of which are fully paid up.”

Fifth resolution:

The sole shareholder decides to amend the shareholders' register as follows:

International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l	<u>70,704 shares</u>
Total: seventy thousand seven hundred and four shares	<u>70,704 shares</u>

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EURO 1.400.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-six janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

International Public Partnerships Lux 1 S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B119726, propriétaire de 66.757 (soixante-six mille sept cent cinquante-sept) parts sociales de la société,

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 janvier 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) La comparante est l'associée unique de International Public Partnerships Lux 2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B119803, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1989 en date du 24 octobre 2006 («la Société»).

II) Que les 66.757 (soixante six mille sept cent cinquante-sept) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de GBP 25 (vingt-cinq livres sterling) chacune, représentant l'entièreté du capital de la Société, sont dûment représentées. L'associée unique tel que représentée a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 98.675 afin de le porter de son montant actuel de GBP 1.668.925 à GBP 1.767.600 par l'émission de 3.947 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25 chacune;

2. Souscription et paiement;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts;

4. Modification du registre de parts sociales.

Première résolution:

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associée unique représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre vingt dix-huit mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 98.675) afin de le porter de son montant actuel de un million six cent soixante-huit mille neuf cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 1.668.925) à un million sept cent soixante-sept mille six cents Livres Sterling (GBP 1.767.600) par l'émission de trois mille neuf cent quarante-sept (3,947) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune.

Troisième résolution:

Il est décidé d'admettre les parts sociales nouvelles à International Public Partnerships Lux 1 S.à.r.l.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur pré-désigné, représenté comme ci-avant, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire les trois mille neuf cent quarante-sept (3.947) parts sociales nouvelles et les a libérées intégralement par un apport (l'«Apport») en nature consistant en une créance d'un montant de quatre vingt dix-huit mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 98.675) envers la Société.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à quatre vingt dix-huit mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 98.675).

International Public Partnerships Lux 1 S.à.r.l agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par International Public Partnerships Lux 1 S.à.r.l a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par International Public Partnerships Lux 1 S.à.r.l attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million sept cent soixante sept mille six cents Livres Sterling (GBP 1.767.600-) représenté par soixante-dix mille sept cent quatre (70.704) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune entièrement libérée.»

Cinquième résolution:

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires comme suit:

International Public Partnerships Lux 1 S.à.r.l.	70.704 parts sociales
Total: soixante dix mille sept cent quatre	70.704 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de EURO 1.400.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2011. Relation: LAC/2011/5322. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021082/159.

(110025607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Sofinter Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 106.316.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2011

«Première résolution

L'Assemblée accepte la démission au 31 décembre 2010 de Monsieur François PEUSCH de son poste de gérant.»

«Deuxième résolution

En remplacement du gérant démissionnaire, l'assemblée décide de nommer plusieurs nouveaux gérants, pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} janvier 2011, à savoir:

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, né à Thionville (F), le 1^{er} juin 1957;
- Monsieur Guy HORNICK, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, né à Luxembourg, le 29 mars 1951;
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant.

Troisième résolution

L'assemblée constate que suivant décision de l'administration communale de Schuttrange, l'adresse du siège social de SOFINTER GESTION S.à r.l. a changé de 2, Parc d'activité Syrdall en 2, rue Gabriel Lippmann.

Troisième résolution

L'assemblée constate en outre que l'adresse professionnelle du gérant Monsieur Thierry FLEMING est dorénavant L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle.»

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

BDO Tax & Accounting

Marc THILL

Référence de publication: 2011042985/30.

(110047455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Nefta, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 100, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 62.479.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Diane CHELIUS, née le 11 décembre 1977 à Luxembourg, demeurant à L-8079 Bertrange, 100, rue de Leudelange, ici

ici représentée par Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société à responsabilité limitée "NEFTA", avec siège social à L-8079 Bertrange, 100, rue de Leudelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62.479, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 22 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 238 du 14 avril 1998.

2.- Que le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille Euros (€ 375.000,00) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de deux cent cinquante Euros (€ 250,00) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-8079 Bertrange, 100, rue de Leudelange.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2011. Relation GRE/2011/206. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023667/52.

(110027895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.